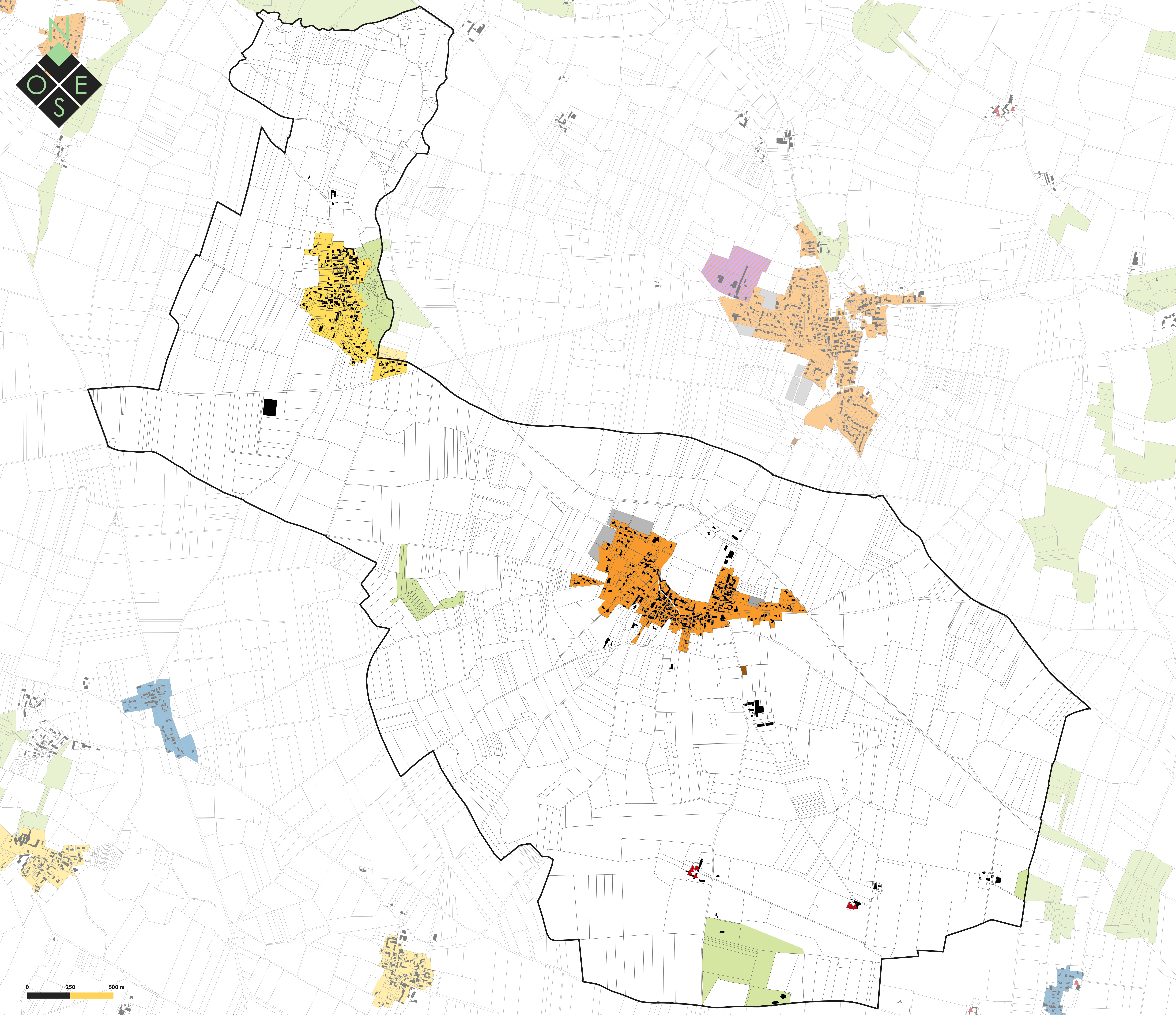




Légende

- 1/ ZONE URBAINE (U) :
- Mixité des fonctions renforcée (mixité des fonctions sommaire + extension et création de nouveaux commerces autorisés)
 - Mixité des fonctions sommaire (habitat, artisanat, restauration, activité de services, hébergement hôtelier et touristique)
 - Secteur à vocation résidentielle prédominante
 - Secteur à vocation économique :
 - Artisanat
 - Industrie, Artisanat et Services
 - Industrie, Artisanat et Commerce
 - INRA
 - Bassin de rétention pour eaux pluviales
 - Photovoltaïque
 - Méthanisation
 - Secteur à vocation touristique
 - Linéaires commerciaux dans les secteurs de :
 - Mixité renforcée : changement de destination interdit
 - Mixité sommaire : nouveau commerce autorisé
- Secteur de développement en zone U ou 1AU soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- A destination de l'habitat
 - A destination du développement économique

- Zone 2AU : urbanisation soumise à modification du PLU-H
- Zone 2AU habitat
 - Zone 2AU économique

- 2/ ZONES AGRICOLES OU NATURELLES (A ou N) :
- Zone A
 - Zone N

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées en zone A

- STECAL Habitat en zone A
- STECAL Tourisme en zone A
- STECAL Gens du Voyage en zone A
- STECAL Equipements publics en zone A
- STECAL lié à l'aérodrome en zone A
- STECAL Diversification agricole en zone A
- STECAL Energies renouvelables en zone A
- STECAL Economie en zone A

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées en zone N

- STECAL Tourisme en zone N
- STECAL Gens du Voyage en zone N

- ▲ Bâtiment autorisé à changer de destination (vocation d'habitat)
- ▲ Bâtiment autorisé à changer de destination (vocation économique)
- Tonne de chasse

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

> Nb : l'ensemble des autorisations, limitations, interdictions est détaillé au document 4.1/Règlement écrit

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.2 Mixité des fonctions

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil
Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ Puyravault

